



## Filliation (déclaration et papier administrative pour notre enf

Par **ndiayesarr**, le **16/10/2009** à **12:05**

Bonjour,  
je suis sénégalaise je suis enceinte de père français  
nous n'avons pas encore fait les papiers pour le mariage  
je travaille au sénégal lui en france  
je voudrais savoir si notre fils pourra être déclaré au consulat sans que nous ne soyons marié  
avant sa naissance  
et concernant les allocations familiale comment ça va se passer  
si possible pouvez vous m'expliquer que dois je faire pour obtenir des papier légal pour  
l'enfant à la naissance  
merci d'avance